

Natura 2000 en mer

Relevé de conclusion - Réunion de restitution de la concertation Natura 2000 des sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville »

Réunion du 22 novembre 2024, Pôle de proximité, Les Pieux

Liste des structures et acteurs présents (par ordre alphabétique) :

- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette / Comité 50-FNPP de la pêche maritime de loisir, Jean-Claude MIGNOT
- Association des pêcheurs plaisanciers de la Côte des Isles, Tony ALFEREZ
- CNPE Flamanville, Julien MESSIER
- Communauté d'agglomération le Cotentin, Jennifer PACARY, Laetitia LECOSTEY
- Communauté d'agglomération le Cotentin, Port Diélette, Emilie OLIVIER
- Commune de Barneville-Carteret, Florence PEYROT
- Commune de Surtainville, Sébastien LARONCHE
- Commune de La Hague, Grand Site-Géoparc, Marie VILLOT
- Conseil Départemental de la Manche, J-M FRIGOUT
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Normandie, Marc DELAHAYE, Romain MEROUR, Augustin LEPRETRE
- Direction Interrégionale de la mer (DIRM) de la Manche mer du Nord, David SELLAM
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie, Sandrine ROBBE
- Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin, Maïlys BAUDOINT, Marion BARDET, Diane MAUJOIN, Léo MARTINEZ
- Groupe Mammalogique Normand (GMN), Mélissande GAULTIER
- Ligue Normandie de la Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA), Club Cherbourg Pêche Apnée (CPAC), Luc GASCARD, Aurélien, SZLACHTA
- Office Français de la Biodiversité, Karine DEDIEU, Marine LASSAU, Christophe AULERT
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Nicolas LEMAIRE

1. Objet

Cette réunion visait à présenter et partager le futur DOCOB des sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ». Il clôture le travail de concertation menée depuis le lancement de la démarche en Juin 2018.

2. Ordre du jour de la restitution

- PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »
- MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES
- BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME
- PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION
- PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000
- PERSPECTIVES / QUESTIONS DIVERSES

3. Déroulement de la séance

La réunion est introduite par Karine DEDIEU qui remercie le pôle de proximité de Les Pieux pour la mise à disposition de la salle ainsi que l'ensemble des acteurs présents pour leur participation. Karine DEDIEU rappelle le contexte et l'ensemble de la démarche Natura 2000 en mer. Elle précise que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie sont co-opérateurs sur ces deux sites Natura 2000, c'est-à-dire en charge de la concertation avec les parties prenantes et de la rédaction du DOCOB (Document d'objectifs).

Pour le détail de chaque partie, voir la présentation en ligne :

 L'ensemble des documents sont téléchargeables ici : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc/documents-annexes-anse-de>

Une proposition d'ajustement sur l'état de conservation des mammifères marins, initialement évalué uniquement à l'échelle du golfe normand-breton pour les 4 espèces ciblées (grand dauphin, marsouin commun, phoque veau-marin et phoque gris) est proposée et discutée en séance. En effet, les experts scientifiques recommandent d'évaluer l'état de conservation des espèces mobiles à l'échelle de la population "biogéographique", c'est-à-dire à l'échelle de la Manche-Atlantique, échelle également utilisée pour hiérarchiser les enjeux écologiques.

Après échange avec la salle, la solution retenue est de considérer les deux échelles à savoir l'échelle « Manche-Atlantique » pour les 4 espèces ainsi que l'échelle du golfe normand-breton pour le grand dauphin dans la mesure où le groupe du golfe normand-breton est stable et relativement isolé (on parle d'une population côtière du golfe normand-breton même si l'on sait aujourd'hui que des individus de ce groupe fréquentent la baie de Seine). Il semble donc logique de conserver les deux échelles d'évaluation pour le grand-dauphin.

Cela a fait consensus. Suite à ces échanges en séance, voici le tableau qui sera proposé en COPIL de validation.

Annexe DHFF	Espèce protégée	Etat de conservation DHFF à l'échelle « France/Atlantique »				Liste rouge (UICN)				État de conservation Manche-Atlantique (terminologie DHFF*)	État de conservation golfe Normand-Breton (terminologie DHFF*)	
		Pop. Eur.	% Fr	France/Atl.	Tendance	Monde	Eur.	France	Tendance Fr.			
				2019	2019			2017				
Grand dauphin	II et IV	oui	6700 – 47000	17,5	U1	=	LC (2018)	LC	LC (NT pour C2a(ii))	?	Moyen (U1)	Bon (FV)
Marsouin commun	II et IV	oui	13000 – 47000	4,0	U1	=	LC (2020)	LC	NT	?	Moyen (U1)	Non évalué (NE)
Phoque veau marin	II	oui	1050	1,0	FV	=	LC (2016)	LC	NT	↗	Moyen (U1)	Non évalué (NE)
Phoques gris	II et V	oui	1025	0,6	FV	=	LC (2016)	LC	NT	↗	Moyen (U1)	Non évalué (NE)

UICN : Eteinte à l'état sauvage (EW), EN danger critique (CR), En Danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE). <https://www.iucnredlist.org> ; **DHFF** : Mauvais (U2) (= > ég. VU, CR et EN), Défavorable inadéquat (U1) (= > ég. NT), Favorable (FV) (= > ég. LC), Inconnu (XX), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)

Suite à cette restitution, les objectifs à long terme en lien avec les états de conservation retenus sont :

Code	Habitat	Niveau d'enjeu	Objectif à long terme
1349	Grand dauphin (Tursiops truncatus)	Fort	OLT1 - Maintenir en bon état de conservation la population côtière de Grand dauphin du golfe normand-breton pour contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population Manche-Atlantique
1351	Marsouin commun (Phocoena phocoena)	Moyen	OLT2 - Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun
1365	Phoque veau marin (Phoca vitulina)	Secondaire	OLT3 - Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris
1364	Phoque gris (Halichoerus grypus)	Secondaire	

Une question sur le niveau de description des fiches « mesures de gestion » du DOCOB (tome 3 « Objectifs et mesures de gestion ») permet de préciser que les fiches sont standardisées afin d'en faciliter la lecture ; rangées par thèmes pour plus de clarté ; priorisées en fonction de l'importance de l'enjeu et de la capacité du gestionnaire à actionner les leviers. Mais, même si les modalités de mise en œuvre sont décrites dans ces fiches mesures, elles ne sont pas à ce stade des cahiers des charges exhaustifs décrivant la mise en œuvre détaillée de chaque action. Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des mesures pourront être ajustées selon les financements disponibles, les opérateurs identifiés et les priorités d'animation des sites.



Une réaction sur la mise en œuvre d'aires marines éducatives qui figurent dans les mesures de gestion (appui aux AME) a été également soulevée vis-à-vis du retour d'expérience local parfois complexe du fait des procédures d'éligibilité en AME des classes scolaires. Il est précisé que l'objet de cette mesure de gestion est que la structure animatrice des sites Natura 2000 puisse accompagner efficacement les demandes des scolaires pour leur faciliter la tâche.

4. Conclusion et suites

Karine DEDIEU remercie les participants pour leur investissement depuis le départ de la concertation et conclut en précisant qu'un comité de pilotage (COFIL) se tiendra en début d'année 2025. Un projet de DOCOB (composé de plusieurs tomes présentant l'ensemble des éléments depuis le diagnostic jusqu'aux mesures de gestion et la charte Natura 2000) sera envoyé aux membres du COFIL ainsi qu'à tous les acteurs locaux non membres du COFIL mais ayant participé à son élaboration. Il sera présenté en séance pour une validation formelle avant son approbation par arrêté inter-préfectoral.